DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-54

OBJET :
Approbation des conditions de cession de biens par l'EPFNA

Nombre de Membres composant le Conseil
29

Présents à la séance
16

Date de la convocation
23 Juin 2025

Secrétaire de séance
Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 300-1, L. 321-1 à L. 321-13 et R. 321-1 à R. 321-25,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention de veille n° 24 21 123 signée entre la Commune de Terrasson-Lavilledieu et l'EPFNA

CONSIDÉRANT que la convention de veille a pour objet de confier à l'EPFNA les missions relatives à la conduite des études foncières, des acquisitions et du portage foncier, visant à soutenir le programme de revitalisation du quartier de la gare et des écoles,

CONSIDÉRANT que la convention de veille autorise notamment l'EPFNA à réaliser des acquisitions foncières au sein d'un périmètre strictement défini,

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_54-DE
Reçu le 16/07/2025

CONSIDÉRANT que l'EPFNA est devenue propriétaire de ces biens par la régularisation des actes authentiques correspondants,

CONSIDÉRANT que la convention de veille défini les conditions dans lesquelles les biens acquis par l'EPFNA sont revendus après portage,

CONSIDÉRANT qu'en application de la convention de veille l'EPFNA envisage de procéder à la cession de ces propriétés acquises selon les modalités suivantes :

- Parcelle cadastrée : section AC n° 1035
- Adresse : 24 rue Max Tourailles
- Surface : 3.617 m²
- Zonage PLU : U
- Nature : terrain bâti
- Occupation : non
- Usage actuel : friche
- Prix de cession : 227.756,39 € (TVA sur marge comprise)

CONSIDÉRANT que cette cession répond à l'objectif d'intérêt général du projet de redynamisation du quartier «gare-école» défini par la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve la cession par l'EPFNA à la commune des propriétés référencées ci-dessus au prix de 227.756,39 € (TVA sur marge comprise)

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et de prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILEDIEU (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_54-DE
Reçu le 16/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-55

OBJET :
Rétrocession concession funéraire

Nombre de Membres composant le Conseil
29

Présents à la séance
16

Date de la convocation
23 Juin 2025

Secrétaire de séance
Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2223-13 et suivants, les communes sont compétentes en matière de gestion des cimetières et des concessions funéraires.

L'article L.2223-13 dispose que la commune peut délivrer des concessions de terrain aux particuliers pour y fonder des sépultures, pour une durée déterminée.

Vu le courrier du 11 juin 2025 de M. Marc LARIVIÈRE, domicilié à Le Passage (47), informant la Commune de son souhait de rétrocéder à titre gratuit la concession funéraire qu'il avait acquise au cimetière communal.

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_55-DE
Reçu le 03/07/2025

Vu les caractéristiques de cette concession

Vu que la concession concernée est libre de toute inhumation,

Vu que la rétrocession est sollicitée à titre gratuit et ne donne lieu à aucun remboursement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :
Accepte la rétrocession à titre gratuit de la concession funéraire située dans le cimetière communal n°1, Allée K – emplacement n°293, d'une superficie de 6,25 m², initialement acquise le 17 janvier 2011 par M. Marc LARIVIÈRE pour une durée de 30 ans.

Constate que la concession est libre de toute inhumation.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la formalisation de cette rétrocession.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_55-DE
Reçu le 03/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-56

OBJET : Subvention Terrasson Football Club

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 16

Date de la convocation 23 Juin 2025

Secrétaire de séance Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

La Commune souhaite promouvoir un sport accessible, inclusif et éducatif, en conformité avec les politiques publiques locales en matière de jeunesse, de sport et de cohésion sociale.

Vu la demande de subvention de l'association Terrasson Football Club (TFC),

Vu la convention d'objectif définissant le cadre partenarial entre la Commune et l'association Terrasson Football Club

Vu la volonté de la Commune de soutenir les initiatives sportives structurées, vectrices de cohésion et d'inclusion.

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_56-DE
Reçu le 03/07/2025

Suite délibération n° 2025-56

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'attribution d'une subvention globale de 17.000 €, répartie comme suit :

- 15.000 € de subvention de fonctionnement destinée à accompagner la mise en œuvre du programme d'actions annuel porté par le club
- 2.000 € de subvention exceptionnelle, spécifiquement allouée à la prise en charge des licences sportives des joueurs de moins de 18 ans inscrits à l'école de football, conformément à l'article 5 de la convention

Monsieur propose d'approuver la convention d'objectifs définissant les engagements respectifs de l'association et de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

Accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 17.000 € à l'association Terrasson Football Club répartie comme indiqué ci-dessus,

Approuve la convention d'objectifs,

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_56-DE
Reçu le 03/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-57

OBJET : Subvention exceptionnelle Amicale pompiers de Terrasson

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 16

Date de la convocation 23 Juin 2025

Secrétaire de séance Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖

Suite délibération n° 2025-57

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'Amicale des pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'Amicale des pompiers,

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILEDIEU (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_57-DE
Reçu le 03/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-58

OBJET : Tarifs publics – Régie buvette piscine

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 16

Date de la convocation 23 Juin 2025

Secrétaire de séance Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Dans le cadre de l'exploitation estivale de la piscine municipale, une buvette est mise à disposition du public afin de proposer des rafraîchissements et denrées alimentaires.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à ses articles L.2121-29 et suivants, il revient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services publics communaux, y compris les prestations accessoires, comme la vente de produits à la buvette.

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_58-DE
Reçu le 03/07/2025

Suite délibération n° 2025-58

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs publics suivants pour la saison estivale :

- Bouteille d'eau (50 cl) 0.50 €
- Bouteille d'eau (150 cl) 1.50 €
- Soda et autres boissons (33 cl) 1.50 €
- Sorbets et glaces (unité) 1.50 €
- Autres denrées alimentaires : friandises, barres, sachets divers et autres (unité) 1.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Accepte les tarifs publics fixés ci-dessus

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_58-DE
Reçu le 03/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-59

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget communal

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 16

Date de la convocation 23 Juin 2025

Secrétaire de séance Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Vu la délibération n° 2025-38 portant approbation du budget primitif 2025 communal,

Vu la délibération n°2025-39 de création de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Vidéoprotection » référencée OP36202501,

Vu la délibération n°2025-40 de création de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Installation de la Maison de la musique au Centre culturel » référencée OP62202502,

Considérant la nécessité de modifier le budget ville, sans ouverture de crédits supplémentaires ni impact sur l'équilibre budgétaire général, et sans réviser le montant des Autorisations de programme visées et les crédits de paiement correspondants,

Après examen par la commission finances dans sa séance du 27 juin 2025,

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_59B-DE
Reçu le 04/07/2025

Suite délibération n° 2025-59

Le Maire propose la décision modificative n°1 suivante :

24547 Code INSEE	MAIRIE DE TERRASSON BUDGET COMMUNAL	DM n°1 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Virement de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21534-83-311 : VIEUX TERRASSON	11 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-88-311 : AMENAGEMENT PL MARCEL PAUL	0.00 €	11 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**11 400.00 €**	**11 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-621-311 : INSTALLATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE AU CENTRE CULTUREL	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-62-311 : UN PROJET POUR LA CULTURE	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-36-11 : DEFENSE INCENDIE - SECURITE	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-361-11 : VIDEOPROTECTION	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**90 000.00 €**	**90 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**101 400.00 €**	**101 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Et précise que :

- L'autorisation de programme référencée OP36202501 ouverte sur les exercices 2025 et 2026 sera exécutée dans le cadre de l'opération n°361 « Vidéoprotection » et non dans le cadre de l'opération n°36 « Défense incendie – Sécurité »
- L'autorisation de programme référencée OP62202502 ouverte sur les exercices 2025 et 2026 sera exécutée dans le cadre de l'opération n°621 « Installation de la maison de la musique au Centre culturel » et non dans le cadre de l'opération n°62 « Un projet pour la culture »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide des virements de crédits exposés ci-dessus et accepte les modifications des documents et annexes budgétaires correspondantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVAUZELLE (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_59B-DE
Reçu le 04/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-60

OBJET : Convention de mise à disposition Terrasson Football Club

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 16

Date de la convocation 23 Juin 2025

Secrétaire de séance Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Monsieur le Maire expose que la Commune a pour volonté d'encadrer juridiquement la mise à disposition d'équipements publics aux associations locales, notamment les installations sportives au Terrasson Football Club (FTC).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition des installations communales (stade Couvidat, vestiaires attenants et club house) au profit du Terrasson Football Club pour une durée de 3ans, à compter du 1er juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2028 avec possibilité de reconduction tacite.

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_60-DE
Reçu le 03/07/2025

Suite délibération n° 2025-60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

Approuve la convention de mise à disposition telle que présentée,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_60-DE
Reçu le 03/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-61

OBJET : Convention de mise à disposition Centre de Loisirs de Lestrade

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 16

Date de la convocation 23 Juin 2025

Secrétaire de séance Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Monsieur le Maire expose que la Commune a pour volonté d'encadrer juridiquement la mise à disposition d'équipement communal, notamment le centre de loisirs de Lestrade au profit du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais (CIAST) qui assure la gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Une convention de mise à disposition défini les modalités d'usage, les responsabilités respectives et la répartition des charges d'entretien

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition du centre de loisirs de Lestrade à titre gracieux au profit du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais pour l'exercice de ses missions d'accueil de loisirs.

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_61-DE
Reçu le 03/07/2025

Suite délibération n° 2025-61

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la convention de mise à disposition telle que présentée,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_61-DE
Reçu le 03/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-62

OBJET : Créations et suppressions de postes

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 16

Date de la convocation 23 Juin 2025

Secrétaire de séance Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Terrasson-Lavilledieu n° 2025-1 du 29 janvier 2025 actualisant le tableau des effectifs de la collectivité au 01/01/2025,

Vu les avis du Comité Social Territorial du 23/052025 et du 27/06/2025 sur les suppressions et créations de postes,

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_62-DE
Reçu le 03/07/2025

Suite délibération n° 2025-62

CREATION DE POSTES			
FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE EFFET
BUDGET VILLE			
Technique	3 postes d'agent de maîtrise (catégorie C)	Temps complet	01/07/2025
Technique	1 poste d'adjoint technique (catégorie C)	Temps complet	01/07/2025
Animation	1 poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe	Temps non complet 28h	01/08/2025
BUDGET CINEMA			
Animation	1 poste d'adjoint d'animation (catégorie C)	Temps non complet 28h	01/07/2025

SUPPRESION DE POSTES			
FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE EFFET
BUDGET VILLE			
Technique	3 postes d'adjoint technique principal 1ère classe (catégorie C)	Temps complet	01/07/2025
Technique	1 poste d'adjoint technique (catégorie C)	Temps complet	01/07/2025
Technique	1 poste d'adjoint technique (catégorie C)	Temps non complet 25h	01/08/2025
BUDGET CINEMA			
Animation	1 poste d'adjoint d'animation (catégorie C)	Temps complet	01/07/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve les suppressions et créations de postes ci-dessus énoncées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILDIEU (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_62-DE
Reçu le 03/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-63

OBJET : Création poste d'apprentissage service Restauration Scolaire

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 16

Date de la convocation 23 Juin 2025

Secrétaire de séance Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis favorable donné par le Comité Social Territorial de la Commune de Terrasson-Lavilledieu, en sa séance du 27 juin 2025,

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_63-DE
Reçu le 03/07/2025

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte-tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Social Territorial, il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide le recours au contrat d'apprentissage,

Décide de conclure à compter du 01/09/2025, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Restauration scolaire	1	CAP Production service en restauration	3 ans

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_63-DE
Reçu le 03/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-64

OBJET : Création d'un comité d'animation communal

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 16

Date de la convocation 23 Juin 2025

Secrétaire de séance Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Monsieur le Maire indique que la Commune de Terrasson-Lavilledieu souhaite renforcer la vie locale, la participation citoyenne et la dynamique associative et commerçante.

La création d'un comité d'animation culturelle autorise le conseil municipal à créer des commissions extra-municipales, ou instances de consultation, destinées à associer à la vie municipale des acteurs locaux extérieurs au conseil (citoyens, commerçants, associations, etc).

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_64-DE
Reçu le 08/07/2025

Suite délibération n° 2025-64

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- créer un comité d'animation communal, instance consultative chargée de proposer, coordonner et soutenir les actions locales d'animation du territoire

- Définir les missions de ce comité d'animation comme suit :
  - Identifier les attentes de habitants et des forces vives locales en matière d'animation
  - Proposer et co-organiser des événements favorisant la vie locale
  - Promouvoir les synergies entre acteurs locaux : commerçants, associations, services municipaux
  - Soutenir l'implication citoyenne dans les projets municipaux

- Fixer la composition du comité d'animation à 21 membres répartis comme suit :
  - 9 représentants des associations locales
  - 9 représentants des commerçants
  - 3 élus municipaux

- Dire que le comité d'animation est une instance de coordination et de proposition, sans pouvoir décisionnaire ni exécutif. Il ne se substitue pas aux actions individuelles des associations ni aux compétences du conseil municipal,

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'installation du comité, à convoquer ses membres et à prendre toutes mesures nécessaires à sa mise en œuvre,

- Valider le règlement de fonctionnement du comité d'animation tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise la création d'un comité d'animation communal et valide le règlement de fonctionnement tel que présenté,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne)

Le Maire,

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_64-DE
Reçu le 08/07/2025

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

N° 2025-65

OBJET : Motion contre la déshumanisation des gares et pour un service public ferroviaire

Nombre de Membres composant le Conseil 29

Présents à la séance 16

Date de la convocation 23 Juin 2025

Secrétaire de séance Mme DUPUY

MAIRIE DE TERRASSON-LAVILLEDIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET - Mme LIARSOU - M. VERGNE - Mme DAUBISSE BOYER - M. GAUTHIER - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL - M. VEYSSET – Mme FAYE – Mme MANIERE - M. JAUBERT - M. BOUSQUET D. – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE - Mme ANGLARD

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme CHEVALIER	Pouvoir à Mme DAUBISSE BOYER
Mme PORTE	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme DUPUY
M. CHAVEROCHE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. RAVIDAT	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. GAUTHIER D.	Pouvoir à Mme OVAGUIMIAN

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

ABSENTS :
M. LAROUQUIE
M. DAUX
Mme DEBAT-BOUYSSOU
Mme DE CASTRO OLIVEIRA
M. KOUCHA
Mme BAMBOU-DUFOUR

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années, le réseau ferroviaire français fait l'objet de réorganisations profondes dans le cadre de la réforme du système ferroviaire, notamment consécutives à la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 «pour un nouveau pacte ferroviaire». Cette réforme vise à renforcer la performance du transport ferroviaire tout en favorisant son ouverture à la concurrence et en assurant sa soutenabilité financière.

Dans ce contexte, plusieurs gares, notamment en zone rurale, ont vu une réduction progressive de leurs horaires d'ouverture, voire la suppression de guichets physiques. Cette évolution, motivée par des arbitrages économiques et logistiques, soulève toutefois des inquiétudes quant à la qualité du service rendu aux usagers, l'inclusivité du système de transport et le maintien d'un service public de proximité, en particulier pour les territoires éloignés des grands centres urbains.

AR Prefecture
024-212405476-20250630-2025_65-DE
Reçu le 03/07/2025

Suite délibération n° 2025-65

La commune de Terrasson-Lavilledieu, desservie par le réseau TER Nouvelle-Aquitaine, est directement concernée. La gare représente un point névralgique de mobilité pour les habitants, les jeunes, les personnes âgées ou non connectées, ainsi que pour le dynamisme local et touristique. Le maintien de guichets ouverts est également un facteur de lien social et de sécurité.

Considérant le texte proposé par la CGT des Cheminots de Périgueux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la motion telle que proposée,

- Demande le maintien et le cas échéant, le renforcement des horaires d'ouverture du guichet de la gare de Terrasson,

- Appelle à une concertation entre SNCF, Région Nouvelle-Aquitaine et collectivités locales pour construire des solutions équilibrées, tenant compte des besoins réels des usagers,

- Invite la Région Nouvelle-Aquitaine à poursuivre ses efforts de financement en faveur d'un service ferroviaire humanisé et accessible à tous,

- Réaffirme son attachement à un service public de proximité, facteur d'attractivité, de cohésion sociale et de développement durable.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne)

Jean BOUSQUET

AR Prefecture

024-212405476-20250630-2025_65-DE
Reçu le 03/07/2025